

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 57 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU VENDREDI 30 AOUT 2019 A 20H00

Date de la convocation : 27 août 2019.

L'an deux mil dix-neuf, le trente août à 20 heures, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Louis GIROD, Maire.

Présents : M. Louis GIROD, Maire.
MM. Laurent CLAUDET, Fabien VIEILLE-MECET, Mme Maryse PAGNIER, Adjoints
Mme Corinne GARNIER, Mme Jennifer BRESSAND, Conseillères Municipales

Excusés : M. Claude DUSSOUILLEZ, M. Hervé DECREUSE Conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme Maryse PAGNIER

Ordre du jour de la séance n° 57 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 56 du 5 juillet 2019

2. Administration générale

- Renouvellement du contrat de Laura Beilhartz
- Grenke : Désaccord sur les paiements

3. Urbanisme :

- Convention avec le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement)
- Périmètre délimité des abords

4. Jeunesse, sports et vie associative :

- Cartes jeunes (+ repas ??)
- Jeux d'enfants : Visite de Mme Coron d'AMC le 4 septembre
- Stade : Travaux réalisés et à venir

5. Bâtiments, cimetière

- Porte de la salle d'animation : C.R. de la rencontre du 13/08 avec les assureurs et l'expert
- Eglise : Point des travaux + Pavés du parvis de l'église
- Devis de l'entreprise Gauthier

6. Eau et assainissement → Message du ministre Lecornu

7. Environnement, milieux naturels

- Travaux du Gouterot + point des fontaines
- Ajustement des limites Natura 2000

8. Voirie, aménagements paysagers et fleurissement

- M. Coulet du STA : Rencontre du 6 août
- Relance du cabinet André
- CCEV : Rencontre du 23 août

9. **Bois et forêts** → Règlement des boisements : Commission à constituer

10. **Informations diverses**

- Projet des Monts de Joux // - Agence Drone
- Caserne des Pompiers // - Défense incendie : Contrôle des poteaux

Compte-Rendu :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 56 du 5 juillet 2019

Sans commentaires ni oppositions, le compte rendu du 25 juillet est approuvé.

2. Administration générale

- Renouvellement du contrat de Laura Beilhartz

Le 26 août 2019, le contrat de Laura a été reconduit pour 2 mois auprès du CDG25 qui est son employeur. Le coût pour la commune est de 5% de frais de gestion appliqués sur le salaire brut augmenté des charges patronales soit environ 140 € / mois en plus du salaire.

Il faudra faire le point sur les modalités de ce contrat.

- Grenke : Désaccord sur les paiements

Il s'agit du prestataire avec lequel la commune a passé un contrat pour la location de la photocopieuse. A ce jour, les règlements dus ont été effectués. Cependant le prestataire nous réclame la somme totalement injustifiée de 999,60 € liée à la non prise en compte des paiements réalisés en 2018 d'un montant total de 1.855,18 €. Nous attendons toujours la réponse de Grenke.

3. Urbanisme :

- Convention avec le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement)

Fabien Vieille-Mecet a suivi le dossier avec le CAUE pour une réflexion sur l'aménagement du centre du village. Les conseils de cet organisme peuvent s'avérer très utiles pour savoir les suites à donner aux futurs travaux et les utilisations potentielles des bâtiments et terrains acquis par la commune.

- Périmètre délimité des abords

4 communes de la CFD, dont Bannans possèdent un bâtiment classé qui impose dans un rayon de 500 m autour de ce bâtiment des règles d'urbanisme très contraignantes puisque l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) doit donner son aval pour tous les permis de construire et déclarations préalables.

La CFD propose aux 4 communes de lancer une étude avec les ABF pour la mise en place d'un périmètre délimité des abords dans chaque commune qui permet d'introduire plus de souplesse au niveau de la réglementation. A l'unanimité des présents, le conseil donne son accord à la CFD pour que Bannans soit inclus dans cette étude.

4. Jeunesse, sports et vie associative :

- Cartes jeunes

Les élus souhaitent faire bénéficier les jeunes qui le souhaitent de la gratuité de la carte « avantages jeunes ». Elle sera distribuée sur demande aux jeunes de 8 à 24 ans et limitée aux étudiants. Le coût pour la commune est de 8 € par carte.

- Jeux d'enfants : Visite de Mme Coron d'AMC le 4 septembre.

Certaines parties des jeux commencent à se dégrader. L'entreprise AMC qui avait installé les jeux a été contactée afin de faire un devis pour la réparation et/ou l'entretien des jeux. La visite d'un représentant de l'entreprise est prévue le 4 septembre.

- Stade : Travaux réalisés et à venir.

L'éclairage du terrain a été réalisé au moyen de 4 poteaux de 18 m de hauteur. Cela permet aux équipes de pouvoir s'entraîner les soirs de semaine. Le montant total des travaux s'élève à 48.552 €. La part pour Bulle et Bannans est de 11.128,72 € chacun après apport des subventions = 26.295 € au total.

Des travaux derrière les vestiaires pourraient être également réalisés cet automne. Ils consisteraient à aplanir le terrain afin qu'il puisse être utilisé soit pour l'entraînement des joueurs, soit pour la mise en place d'un chapiteau soit pour le stationnement des véhicules (les utilisations restent encore à préciser).

5. Bâtiments, cimetière

- Porte de la salle d'animation : C.R. de la rencontre du 13/08 avec les assureurs et l'expert

La porte arrière du bâtiment avait été dégradée lors d'une location. L'expert et les assureurs des différentes parties se sont mises d'accord pour changer la porte.

- Eglise : Point des travaux + Pavés du parvis de l'église

Les pavés du parvis qui avaient été salis par le véhicule d'une entreprise ont été nettoyés.

La réfection des pierres côté nord-ouest a commencé et les joints de la façade sud sont à faire.

- Devis de l'entreprise Gauthier.

L'entreprise Gauthier nous a envoyé un devis pour des travaux effectués au cimetière. Nous sommes en désaccord sur plusieurs points. Le maire a contacté l'entreprise pour préciser nos divergences.

6. Eau et assainissement → Message du ministre Lecornu

Dans le cadre du projet de loi « Engagement et Proximité » le ministre chargé des collectivités territoriales a adressé un courrier à tous les maires de France pour annoncer, entre autre, un assouplissement des règles de transfert des compétences eau et assainissement. Le transfert de ces compétences pourrait désormais être plus facilement reporté au 1^{er} janvier 2026 au plus tard et non au 1^{er} janvier 2020 comme le précise la loi actuellement. Compte tenu que Bannans s'est opposé au transfert de l'eau imposé par la CFD, le maire a demandé des précisions à nos parlementaires.

7. Environnement, milieux naturels

- Travaux du Gouterot + point des fontaines

Les travaux de reméandrement du Gouterot se poursuivent. Les haies qui gênaient le nouveau tracé du cours d'eau ont été broyées. La Raie Saint Nicolas, affluent du Gouterot, a lui aussi été reméandré et l'ancien tracé a été remblayé. Les travaux sont réalisés par la société Jura Nature Services sous la responsabilité du SMHDHL (Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute Loue). Le tracé du Gouterot ayant changé, sa jonction avec l'étang du moulin a été déplacée. L'installation qui permettait d'alimenter les fontaines ne recevant plus d'eau entraîne de fait l'arrêt du fonctionnement des fontaines (arrêt observé le 24 août).

- Ajustement des limites Natura 2000

Le SMHDHL a commencé une étude pour réajuster les limites Natura 2000 dans chaque commune de la CFD. Pour Bannans, le but était de rendre les nouvelles limites visibles sur le terrain. Il convient toutefois d'avoir des précisions de la part de Camille Barbaz en charge du dossier qui a été contactée.

8. Voirie, aménagements paysagers et fleurissement

- M. Coulet du STA : Rencontre du 6 août

Nous avons rencontré M. Coulet pour avoir des précisions techniques et financières concernant la sécurisation de la RD248.

- Relance du cabinet André

Le cabinet André qui a déjà réalisé une étude au sujet de la sécurisation de la RD248 a été contacté pour relancer ce projet.

- CCEV : Rencontre du 23 août

Cette rencontre a été motivée par une journée de tonte non justifiée. Tous les points d'intervention au niveau des espaces verts ont été abordés et des règles ont été mises en place.

9. Bois et forêts → Règlement des boisements : Commission à constituer

La commune devra constituer une commission composée de 8 personnes pour participer à l'élaboration d'un règlement des boisements.

10. Informations diverses

- Projet des Monts de Joux // - Agence Drone
- Caserne des Pompiers // - Défense incendie : Contrôle des poteaux

- Projet des Monts de Joux

La coopérative qui a un projet de construction d'un atelier de fabrication de Comté et de caves d'affinage sur le site de Bannans est actuellement confrontée à d'importants problèmes de rejets de ses effluents qui s'écoulent dans une zone protégée très réglementée.

En conséquence, l'étude du dossier par les différents services de l'Etat prend énormément de retard. Cette situation est très préjudiciable pour l'entreprise qui projette désormais la construction de l'atelier sur la ZAE de Bulle tout en maintenant le projet d'implantation des caves à Bannans.

- Agence Drone

Cette société d'exploitation de drones nous a demandé une autorisation de survol permanente du territoire de Bannans « hors zones d'habitation ».

Or le descriptif des missions qu'elle réalise met en évidence que la plupart des survols concernent des zones d'habitation ce qui est en totale contradiction avec leur demande.

En conséquence, le maire a adressé un courrier à Agence Drone pour les informer que nous ne donnons pas suite à leur demande.

Défense incendie et caserne des Pompiers

Un responsable du SDIS est venu nous expliquer la réglementation au niveau de la défense incendie de la commune. Il a évoqué également la mise à disposition d'un terrain communal promis fin 2018 par le maire de l'époque en vue de construire une caserne.

Les élus s'étonnent que seul Bannans soit concerné par cette construction alors que le centre du Marais du Dugeon regroupe 4 communes (Bannans, Bulle, La Rivière et Ste Colombe).

Le sujet est en réflexion et devra être évoqué avec les 3 autres communes.

Contrôle des poteaux

Une vérification globale de chaque poteau incendie a été faite par le Marais du Dugeon.

Plusieurs anomalies ont été constatées.

Par ailleurs, l'entreprise Houtaud Sécurité, basée sur la ZAE de Bulle nous a fourni un devis pour la vérification de nos 13 bouches d'incendie. Le coût est de 520 € HT : Le devis a été accepté le 13 août.

La séance est levée à 0h30

Le Maire



Les adjoints



Les Conseillers municipaux

